

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-364

présenté par

M. Mariani, M. Marsaud, M. Gosselin, Mme Zimmermann, M. Vannson, M. Gandolfi-Scheit, M. Breton, M. Fenech, M. Schneider, M. Frédéric Lefebvre, Mme Genevard, Mme Vautrin, M. Voisin, M. Moreau, M. Myard, M. Dhuicq, M. Courtial, M. Hetzel, M. Cinieri, M. Morel-A-L'Huissier, M. Foulon, M. Guillet, M. Christ, M. Suguenot, M. Luca, M. Jacquat, Mme Duby-Muller, M. Tetart, M. Gaymard, M. Aboud, M. Quentin et M. Berrios

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	31 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	31 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	31 000 000	31 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'augmenter les crédits affectés à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (action 5 du programme 185) à hauteur de 31 millions d'euros afin de préserver les crédits alloués à l'organisme au niveau de 2013.

En effet, depuis 2013, ce sont près de 31 millions d'euros qui ont été amputés à ce programme.

Le gouvernement fait donc le choix de faire reposer des économies, essentiellement, sur les crédits alloués à l'AEFE, au risque d'accabler les personnels résidents, de générer des conflits tout au long de l'année scolaire, et donc de dégrader la qualité du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Après la baisse des crédits alloués aux bourses scolaires, c'est un nouveau coup porté à notre système d'enseignement français à l'étranger.

En tout état de cause, nous sommes loin des promesses de campagne de François Hollande qui revendiquait l'Éducation comme une priorité.

Cet effort est compensé par une diminution de 31 millions d'euros de l'action 02 du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » où des marges de redéploiement apparaissent possibles.

Tel est l'objet de cet amendement.